REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE COMMUNE DE CABRIES

T

Délibération n° 2024 / 063

Séance ordinaire du 5 novembre 2024 18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC

Date de convocation: 30 octobre 2024

Président de séance: Mme Amapola

VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme Virginie HOANG

Rapporteur: Mme Le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice: 29

Présents: 26 Représenté: 1 Absents: 2

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 21

Abstentions: 5

Votes contre: 0

Non-participation: 1

Suffrages exprimés: 21

Présents: Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE - M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS - Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS - Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre CAVATORTO – M. Frédéric VARTANIAN - Mme Virginie HOANG – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI – M. Marc RADIGALES – M. Hervé FABRE-AUBRESPI - Mme Véronique BOURCET – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA –M. Roger-Louis TROTIER–Jean-Paul REYNOIRD – Mme Eglantine MOUSIS.

Avaient donné pouvoir : M. Hervé FABRE-AUBRESPI à Mme Nathalie LLUELLES

Absents: Mme Patricia LAZZARO - Michel DORLET

<u>Objet</u>: Remplacement d'un représentant de la commune au Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV).

Par délibération n° 2021/030 du 18 mai 2021, le conseil municipal a approuvé la réintégration de la commune dans le Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV), pour l'ensemble de ses compétences. Les modalités financières et les statuts du syndicat ont été ensuite approuvés en séance du conseil municipal du 23 novembre 2021 et le Préfet des Bouches-du-Rhône a approuvé la modification des statuts du SIGV et l'intégration de la commune par arrêté du 9 décembre 2021.

Par courrier en date du 7 octobre 2024, M. Isaac HASSINE démissionne de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal. Il convient donc d'élire un nouveau représentant du conseil municipal pour siéger au conseil syndical afin de remplacer le siège laissé vacant par M. HASSINE.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 5211-7 et L. 5211-8 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 1977 du Sous-Préfet d'Aix-en-Provence portant création du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat pour la construction d'un collège d'enseignement Secondaire ;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat du 29 avril 1998 approprie de la transformation du syndicat en un syndicat à vocation multiple dénommé « Syndicat Intercommunal du Grand Vallat » (SIGV);

Vu la délibération n ° 17.01 .02 du 16 janvier 2017 du SIGV portant modification de ses statuts suite au retrait de la commune de Cabriès ;

Vu la délibération n°17.06.04 du 20 décembre 2017 du SIGV portant modification de ses statuts en lien avec la création au sein du Syndicat, d'une Direction des Systèmes d'Information et du numérique, en charge d'élaborer, faire évoluer et maintenir en condition opérationnelle, le système d'information regroupant les services de l'informatique, des réseaux et des télécoms des communes de Bouc Bel Air et de Simiane-Collongue ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2021 du Sous-Préfet d'Aix-en-Provence portant modification des statuts du SIGV, relative à la construction des bureaux du SIGV intégrant le projet de création du Centre de Supervision Urbain Intercommunal (CSUI) des communes de Bouc Bel Air et de Simiane-Collongue ainsi qu'à la volonté de mutualiser les moyens humains et les compétences dans les domaines de l'informatique, des réseaux et des télécoms et de la vidéoprotection ;

Vu la délibération n°2021/030 de la commune du 18 mai 2021 demandant sa réintégration au sein du SIGV ;

Vu la délibération du comité syndical du 21 mai 2021 donnant son accord pour l'adhésion de Cabriès au sein du SIGV ;

Vu les délibérations concordantes des communes de Simiane-Collongue du 28 mai 2021 et de Bouc Bel Air du 31 mai 2021 approuvant cette nouvelle adhésion ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2021 du Sous-Préfet d'Aix-en-Provence autorisant l'adhésion de la commune de Cabriès au SIGV et portant extension du périmètre du Syndicat ;

Vu la délibération du SIGV n° 21.05.24 du 12 juillet 2021 portant approbation de la modification de ses statuts ;

Vu la délibération de la commune n° 2021/060 du 23 novembre 2021 fixant les modalités d'adhésion de Cabriès au SIGV ;

Vu la délibération de la commune n° 2021/061 du 23 novembre 2021 approuvant les statuts du SIGV ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2021 portant modification des statuts du SIGV ;

Vu le règlement intérieur du conseil syndical du SIGV, adopté le 14 décembre 2021 ;

Vu la délibération de la commune n°2022/001 du 1^{er} février 2022 portant désignation des représentants de la commune du SIGV ;

Vu la démission de M. Isaac HASSINE du conseil municipal en date du 07 octobre 2024;

Vu les statuts du SIGV ;

Considérant la vacance du siège du 3^{ème} représentant de la commune au sein du SIGV;

Considérant la candidature de Madame Laurence BEGEY ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la levée du vote à bulletin secret ;
- Désigne madame Laurence BEGEY comme 3^{ème} représentante de la commune pour siéger au conseil syndical du SIGV.

Le 5 novembre 2024

La secrétaire de séance,

Virginie HOANG

Le Maire,

Amapola V

télétransmission : 12/11/202 réception préfecture : 12/11/

prefecture: 12/11/2024